

**Mise en œuvre du service civique
avec la FFSquash en 2026**

LE SERVICE CIVIQUE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

- Le Service Civique représente un engagement volontaire au service de l'intérêt général.
- Destiné aux jeunes de **18 à 26 ans**, sans exigence de diplôme,
 - jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.
- Intégré au sein d'une association sportive, il vient compléter les équipes de salariés et de bénévoles.

Seuls les savoir être et la motivation priment.

AVANTAGES POUR MON ASSOCIATION

- Un jeune de **6 à 10 mois, 24H** par semaine
- Un soutien pour mes actions de développement
- **Pour 114,85€ par mois**
- Possibilité de prolonger la mission avec un autre jeune

AVANTAGES POUR LE VOLONTAIRE

- **504,98 euros €** versés directement par l'Etat
- **Plus 114,85€** versés par l'association
- **Une expérience professionnelle reconnue**

Démarches

Pré-contrat

PRENDRE CONTACT

Identifier un tuteur local et un référent régional si existant.

Prendre contact avec la Fédération pour être accompagné, via l'adresse mail dédiée : servicecivique@ffsquash.com

Vous serez intégré par la suite à la sphère Whaller « service civique » de la fédération pour ne manquer aucune information.

IDENTIFIER UN PROJET AU SEIN DE SON ASSOCIATION

Les questions à se poser :

- Que voulons-nous développer ?
- Sur quelle(s) mission(s) définie(s) par la FFSquash dans son agrément collectif voulons-nous travailler ?
- Combien de jeunes ?
- Quelles dates de début et de fin de contrat ?

MISSIONS DÉFINIES PAR LA FFSQUASH DANS SON AGRÉMENT COLLECTIF

A/ Eduquer et proposer un avenir par le sport aux publics jeunes et scolaires

B/ Participer au développement du squash et à la création de lien social

C/ Favoriser la pratique féminine du squash et encourager les femmes à prendre des responsabilités au sein des clubs

D/ Assurer une continuité éducative par le Squash grâce aux événements sportifs

E/ Faciliter l'accès des publics éloignés de la pratique sportive

VALIDER LES MODALITES

Définir un tuteur : une personne disponible pour accompagner au mieux le jeune, elle a pour **obligation légale** de passer une **formation de tutorat**.

Prendre contact avec le référent national pour valider la mission, le nombre de jeunes...

Signer la convention de mise à disposition.

RECRUTER UN JEUNE VOLONTAIRE

1. Publier la mission sur le site du service civique.

Les autres pistes pour recruter : bouche à oreille, affichage au club, réseaux sociaux,

sites internet du club/Ligue/Fédération, CDOS et CROS, mission locale, écoles...

2. Faire passer les entretiens aux postulants.

3. Sélectionner un candidat sur sa motivation, et non pas sur ses diplômes.

4. Que le volontaire fasse signer le certificat médicale de non contre indication

Remarque : Il est possible d'accueillir un jeune pratiquant déjà le squash, mais ce n'est pas du tout obligatoire. L'ouverture à des jeunes extérieurs au club ou non pratiquants de la discipline contribue à apporter un regard neuf sur les projets.

Démarches

Pendant le contrat

LES FORMATIONS A SUIVRE OBLIGATOIREMENT

1.Tuteur

- Formation de tuteurs sur une journée.

Merci de fournir au référent national une attestation de formation et une facture dès qu'une formation est réalisée.

Les coûts de formation sont pris en charges par le service civique et remboursés par la fédération.

MISE EN PLACE DU CONTRAT

- 1. Envoyer au référent national toutes les informations nécessaire à la création du contrat.**
- 2. Réception par mail du contrat envoyé par le référent national crée via la plateforme Elisa**
- 3. Imprimer et faire signer le contrat par les deux parties en 2 exemplaires, un pour le volontaire et un pour l'organisme d'accueil et renvoyer une copie par mail au référent national.**

C'est indispensable pour mettre en paiement l'indemnité du volontaire.

LES FORMATIONS A SUIVRE OBLIGATOIREMENT

2.volontaire

- Formation PSC1(sauf pour ceux qui l'ont déjà).
- Formation civique et citoyenne sur deux jours pour le jeune.

Merci de fournir au référent national une attestation de formation et une facture dès qu'une formation est réalisée.

Les coûts de formation sont pris en charges par le service civique et remboursés par la fédération.

ACCUEILLIR UN JEUNE VOLONTAIRE

Le jeune que vous allez accueillir est un volontaire, il n'est ni salarié, ni stagiaire, ni bénévole. La relation qui vous lie est une relation de coopération et non de subordination, contrairement à celle unissant un employeur et un salarié.

Lui présenter l'équipe, les locaux, son tuteur, l'environnement du squash...

Présenter les activités qui seront confiées au volontaire et échanger avec lui.

Lui remettre des documents (infos sur le club, guide du volontaire...) pour que le jeune puisse être opérationnel le plus vite possible.

ACCOMPAGNER LE JEUNE DANS SA MISSION

- Définir un emploi du temps du volontaire.
- Faire tenir au jeune un tableau de bord.
- Faire une réunion de suivi chaque semaine entre le tuteur et le jeune.
- Faire une réunion mensuelle entre le tuteur et le référent régional.
- Etre disponible pour accompagner le jeune.
- S'assurer que la mission se passe bien et que l'esprit du service civique est respecté.
- Accompagner le volontaire dans sa réflexion sur son projet d'avenir.

LE SUIVI FINANCIER 1

L'association verse 114,85€ au jeune chaque mois.

Plusieurs possibilités de paiement pour cette indemnité : abonnement transport, tickets restaurant, chèque, virement... le virement est à privilégier pour sa traçabilité.

L'important est de s'assurer que le jeune perçoit bien chaque mois cette indemnité ainsi que celle de 504,98€ versée directement par l'Etat !

Démarches

Post contrat

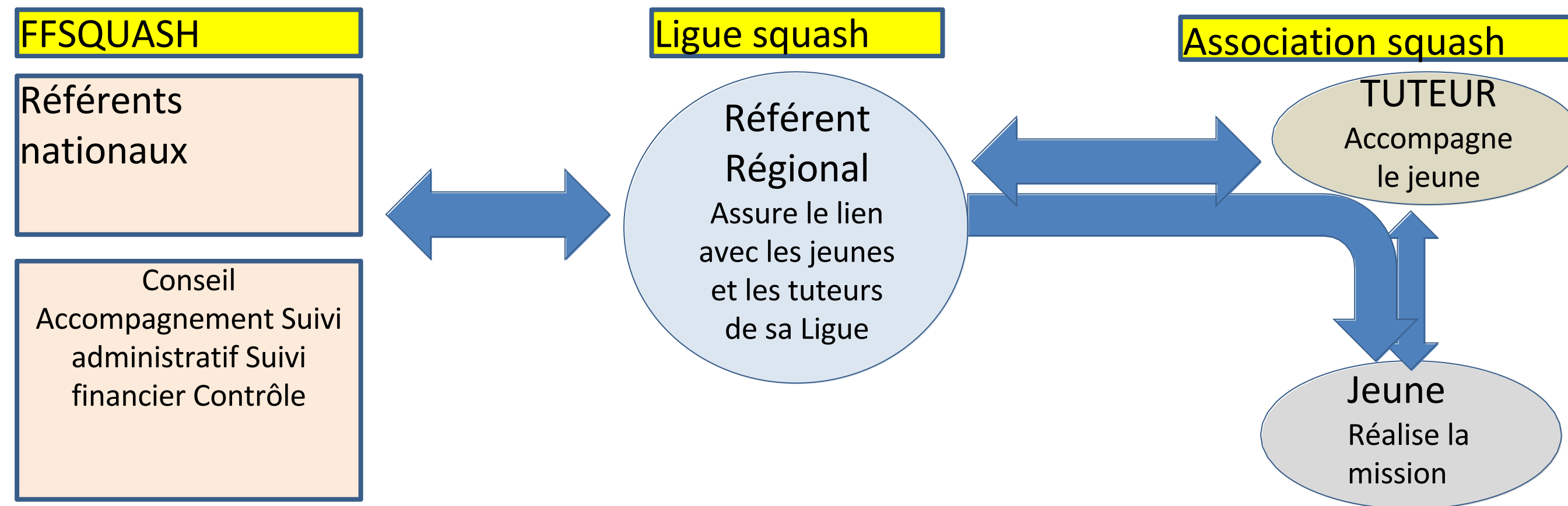
L'APRES MISSION

A la fin du contrat, vous avez la possibilité de poursuivre la mission avec un autre jeune.

Remarque : n'oubliez pas que le service civique peut être un tremplin vers un emploi. Pour les jeunes qui ont démontré des qualités durant leur contrat civique, **il est possible d'envisager une continuité avec un emploi aidé** (CUI-CAE, emploi d'avenir, emploi ANS...).

L'ORGANISATION FFSQUASH

Une convention nationale a été établie entre la FFSquash et le Centre National de Service Civique. La priorité des postes sont réservés aux Ligues. Les autres seront attribués selon la demande et le dynamisme des Ligues.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

- Plus d'infos sur le service civique
- Contacteur un référent local de l'Etat du service civique
- Contacteur le référent Service Civique de la FFSquash : Bastien Lescoubet

LES FORMATIONS CONSEILLÉES

- Réunion d'information sur les droits des volontaires, et sur l'ensemble des modalités administratives (sécurité sociale, pôle emploi...).
- Des formations proposées par les CROS/CDOS qui pourront être utiles au jeunes durant sa mission.
- Idéalement les formations fédérales squash (BF1, A1, JA1...).

Que vous soyez une Ligue, un
Comité Départemental ou une
association, le service civique
est fait pour vous !